



FAQ	
Transfert des RAR en trésorerie	
Application	CIRIL
Version/Auteur	V1- Janvier 2020/MG

## Table des matières

1. Voter l'étape RCCE ..... 1
2. Transmettre l'étape RCCE ..... 1

### 1. Voter l'étape RCCE

Une fois le traitement de fin d'exercice pour l'investissement effectué, l'étape RCCE sur la nouvelle année a été automatiquement alimentée. Afin de la transmettre à votre trésorier, il faut vérifier au préalable que cette étape est bien votée (Editions budgétaires > Consolidation d'une étape budgétaire).

### 2. Transmettre l'étape RCCE

Les RAR ne se transmettent pas au format PES car ils ne rentrent pas dans le périmètre de la dématérialisation, cependant il est possible de les transmettre au format INDIGO à votre trésorerie.

Pour cela il faut se positionner l'année N+ 1 (exemple : 2020 pour des RAR 2019) sur le Menu Interfaces > Générales > Indigo Budget

Il faut ensuite renseigner l'interface en précisant :

- L'année : N+1 (soit 2020 pour des RAR 2019)
- Le type d'étape : Choisir un type qui comporte RC
- Code de l'étape votée : choisir l'étape RCCE
- Préciser le mode « Cumul »

On clique ensuite sur le bouton « Lancer l'interface » (voir exemple ci-dessous)



SYSTEME FINANCIER - BASE DE FORMATION

Interfaces ► Générales ► Indigo Budget

1 / 1

Indigo Budget

Choix du budget  
 COMMUNE

Exercice  
 2020

Types d'étape  
 BP + RC

Code de l'étape votée :  
 RCCE (RCCE : REPORTS DE CREDITS)  
 Substitution  Cumul

Natures Déclinées  
 Compte de rattachement TG : 0

? Compte 0 pour les budgets principaux,  
 Compte 451 pour les budgets annexes d'une ville,  
 Compte 452 pour les budgets annexes d'un CCAS,  
 Compte 453 pour les budgets annexes de la Caisse des Ecoles.

\* Nom du fichier transféré: BUDGET  
 Adresse du fichier : d:\interface\compta\indigo/

Lancer l'interface

Une fois que vous avez récupéré le document généré sur le swish il faudra le déposer sur le passerelle de transmission ( portail DGFIP) en renseignant le code application GHIEL 450.

L'équipe support du SICTIAM restent à votre disposition pour tout complément d'information.  
 Pour plus de rapidité saisissez vos demandes d'assistance sur :  
<https://mon.sictiam.fr/page/assistance>

